DEPARTEMENT
Loir et Cher

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES SUR CHER

Séance du 27 novembre 2024

Conseillers Municipaux
En exercice : 21
Présents : 16
Procurations : 3
Votants : 19

Date de convocation : 21 novembre 2024
Date d'affichage : 21 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI.

Présents :
Yannick THIELIN, Sabine MARTIN, Bernard CLICHY, Stéphane PERRAULT, Jacqueline ROBIN, Gilles TAILLAND, Marie-France VIDAL, Hervé JOUY, Laurence BARILLET, Sylvie LEHOUX, Dominique VAILLANT, Jean-Michel JANSSENS, Laurent SAINSON, Sophie GASSELIN, Charles ARETHUSE.

Absents excusés : Véronique DALUZEAU (pouvoir à Dominique VAILLANT), Marie DECAUDAIN (pouvoir à Sabine MARTIN), Gérard CORTIER, Alain BORIE (pouvoir à Jacques PAOLETTI), Sabrina JAUNAY.

Secrétaire de Séance : Hervé JOUY

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SGSC2024055 - OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2025

La commission Budget et Finances s'est réunie vendredi 22 novembre 2024 pour la révision annuelle des tarifs municipaux et propose quelques évolutions, notamment concernant le cimetière, avec des tarifs plus cohérents, calculés au m^2 et en fonction des investissements réalisés. Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait appel à un consultant en gestion funéraire, afin de réaliser un diagnostic des cimetières communaux, apporter une assistance réglementaire et accompagner la rédaction d'un règlement.
Un nouveau tarif pour la prise en charge des animaux errants est proposé, ainsi qu'une hausse de 5€ appliquée sur tous les tarifs de location des salles communales (hors cautions).

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs et les conditions de location des salles tels que présentés ci-dessous, applicables à compter du 1er janvier 2025.

Tarifs 2025		
CIMETIERE		
Concession 2 m²	15 ans	131.25 €
Concession 2 m²	30 ans	262.50 €
Concession 2 m²	50 ans	437.50 €
Concession 4 m²	15 ans	225.00 €
Concession 4 m²	30 ans	450.00 €
Concession 4 m²	50 ans	750.00 €
Terrain nu pour cave urne 1 m²	15 ans	330.00 €
Terrain nu pour cave urne 1 m²	30 ans	600.00 €
Emplacement avec cave urne 60X60 (dalle comprise)	15 ans	410.00 €
Emplacement avec cave urne 60X60 (dalle comprise)	30 ans	615.00 €
Renouvellement emplacement cave-urne 60X60	15 ans	205.00 €
Renouvellement emplacement cave-urne 60X60	30 ans	410.00 €
Columbarium – 2 urnes	15 ans	350.00 €
Columbarium – 2 urnes	30 ans	700.00 €
Jardin du souvenir	Plaquette	40.00 €
DROITS DE PLACE (marché du dimanche – commerces ambulants hors marché)		
Droit de Place	1 an	120.00 €
Droit de Place	6 mois	60.00 €
CIRQUES, MANEGES, CHAPITEAUX		
Par représentation		100.00 €
BIBLIOTHEQUE		
Cotisation famille		6.00 €
AIRE DE CAMPING-CARS		
Coût unitaire des jetons vendus par automate		5.00 €
ANIMAUX ERRANTS		
Prise en charge		45.00 €
Journée supplémentaire		25.00 €

LOCATION DES SALLES TARIFS 2025	POUR UNE JOURNÉE De 9h à 9h		POUR UN WEEK-END De 9h à 9h		CAUTION Salle	CAUTION Ménage
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune		
Salle des fêtes (400 pers) Sans cuisine	250 €	365 €	365 €	540 €	350 €	150 €
Avec cuisine	365 €	535 €	535 €	795 €	500 €	250 €
Jean-Marc BESLIN (40 pers)	95 €	135 €	135 €	190 €	200 €	100 €
Utilisation annuelle des équipements communaux par les associations					500 € (caution annuelle)	
Perte d'une clef d'une salle municipale	100 €					

- **PRECISE** les conditions de location des salles :

. Horaires de location : 9h00 à 9h00 – si remise des clefs la veille de la location (à partir de 15h) : 40€ supplémentaires.

. Conditions de location des salles (Beslin et salle des fêtes) aux associations de la commune : deux locations gratuites, la 3e à demi-tarif, ensuite plein tarif - application de la caution ménage.

. La commune ne propose pas de location de vaisselle.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le maire,
Jacques PAOLETTI

MAIRIE de ST-GEORGES-SUR-CHER (Loir-et-Cher)

Le secrétaire de séance,
Hervé JOUY